

**Rapport - Conseil du 14/12/2020**

Objet : Motion "Safe in the City".- Proposition de motion introduite par Mme DEBAETS et M. WEYTSMAN, Conseillers communaux, au noms des groupes CDH-CD&V et MR-VLD, cosignée par M. OURIAGHLI, Mme HOESSEN, Mme NAGY et Mme PERSOONS, au nom des groupes PS, ECOLO-GROEN, DéFI et Change.Brussels.

Motion « Safe in the City » visant à améliorer la sécurité et le bien-être des femmes dans l'espace public de la Ville de Bruxelles

Pour que la Ville soit une réussite pour toutes et tous, il convient d'y assurer une bonne mixité des fonctions tout en garantissant leur accessibilité tant en terme de mobilité que d'inclusivité.

La planification urbaine et l'aménagement de l'espace public n'envisagent pas toujours une approche genrée. L'utilisateur « lambda » de l'espace public est encore trop souvent pensé comme un homme de 30 à 40 ans au pouvoir d'achat au-dessus de la moyenne. Aux problèmes intrinsèques à cette vision, pour le moins restrictive, viennent s'ajouter de fortes différences entre femmes et hommes au niveau des attentes et des ressentis vis-à-vis de ces lieux. Des différences qui se marquent aussi souvent dans la manière dont les hommes et les femmes utilisent et occupent l'espace public au sens large.

La pertinence d'étudier ces questions selon l'angle du « Gender Mainstreaming » est aujourd'hui incontestable. En effet, les mesures spécifiquement mises en place pour les femmes profitent aussi indirectement à d'autres publics rencontrant les mêmes difficultés et/ou ayant les mêmes ressentis dans l'espace public. Les mesures visant les femmes ont par ailleurs également un impact important pour la population dans son ensemble.

Un travail est donc à faire pour identifier et (ré)aménager les lieux que les femmes ont du mal à s'approprier -et dont elles sont parfois même exclues- car encore trop dominés par une forme de normativité masculine. Que ce soit parce que ces lieux sont utilisés exclusivement par des hommes et/ou parce que ces lieux sont perçus comme hostiles aux femmes et/ou qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité.

La présente motion s'inscrit dans le prolongement du Plan d'Action communal « BXI Feminist 2020 – 2022 pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes » et confirme l'engagement de la Ville de Bruxelles de garantir d'avantage de confort et bien-être aux utilisatrices de l'espace public. La motion confirme également la volonté de la Ville de poursuivre sa politique de lutte contre le sentiment d'insécurité et les phénomènes de harcèlement de rue.

Le Conseil communal de la Ville de Bruxelles :

- Considérant qu'une « Ville à 10 minutes » doit garantir l'accès à des fonctions de base aux résident.e.s de chacun de ses quartiers ;
- Considérant que la proportion estimée de femmes touchées par le sexisme dans l'espace public, au travail ou en famille est supérieure à 95% ;
- Considérant l'enquête de JUMP « sexisme, bientôt fini ? » rapportant que 75% des femmes interrogées, âgées de 13 à 77 ans, déclarent avoir subi au moins une forme de violence dans l'espace public, alors que le nombre de plaintes enregistrées pour ces infractions reste infime ;
- Considérant le volet du plan de sécurité 2020-2025 de la zone Bruxelles-Capitale-Ixelles sous le titre « vécu des femmes dans l'espace public » visant à combattre les violences symboliques et physiques faites aux femmes et à réduire les obstacles de déclaration de ces faits à la police notamment via des formations spécifiques pour les agents de police (sensibilisation aux comportements sexistes, harcèlement de rue, violences intra-familiale, accueil des victimes, etc.) ;
- Considérant les actions prévues dans le Plan d'action communal « BXL Feminist 2020-2022 pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes » concernant le Harcèlement dans l'espace public, dont :
 - o La sensibilisation et la prévention dans les écoles (cours d'EVRAS, expositions, théâtres, etc.) ;
 - o Les formations dispensées aux éducateurs de rue et aux animateurs de centre de jeunes ;
 - o La mobilisation des gardien de la paix de l'ASBL BRAVVO pour sensibiliser et prévenir le phénomène (formations des agents, présence sur les événements, identification des lieux problématiques, etc.) ;



- o Le monitoring du harcèlement et de la violence sexiste au sein du personnel communal (SIPPT), les formations à destination du personnel administratif et la mise en place d'un réseau de personnes de confiance référentes ;
- o Le renforcement de l'expertise communale en matière d'aménagements genrés de l'espace public et le développement d'outils (consultations citoyennes, marches exploratoires avec les habitantes, checklists, etc.) pour les services concernés (urbanisme, aménagement du territoire, travaux publics, police, gardiens de communauté, etc.) ;
- o Le soutien aux associations actives en la matière et le relais des campagnes de sensibilisation relatives à cette problématique via ses canaux de communication (newsletter, journal interne, intranet, réseaux, espaces d'affichages, illumination de l'Hôtel de Ville, etc.) afin d'informer les citoyen.ne.s, les victimes et les témoins potentiels des procédures et de leurs droits, des réactions à avoir pour prévenir ce type de comportements ainsi que des numéros d'urgence à composer en cas d'agression ;
- Considérant qu'en matière d'insécurité, un lieu est ressenti d'autant moins attractif et comme potentiellement dangereux par les femmes qu'il est moins fréquenté par d'autres femmes, créant ainsi un cercle vicieux ;
- Considérant que la fréquentation régulière et mixte des espaces publics contribue effectivement à rendre ces endroits plus sûrs pour les femmes et casse les mécanismes de désertion évoqués ci-dessus ;
- Considérant que la présence des habitants d'un quartier contribue fortement à la qualité de vie, à la cohésion sociale et au sentiment de sécurité ;
- Considérant qu'outre leur fonction première, les commerces de proximité assurent aussi par leur présence un rôle de témoin pendant leurs heures d'ouverture et qu'ils participent aussi à la qualité de vie d'un quartier et à la cohésion sociale ;
- Considérant qu'une proportion trop importante de logements vacants dans un quartier participe à un sentiment de désertion de cette zone (ce qui influence directement le sentiment d'insécurité général) et favorise et/ou « invisibilise » certains comportements illicites, en ce compris le harcèlement de rue ;
- Considérant qu'un éclairage adapté et suffisant, conforme aux normes internationales (lumière blanche, éclairage bas et bilatéral, etc.), joue un rôle majeur dans le sentiment d'(in)sécurité ressenti ;
- Considérant que l'aménagement des parcs et des espaces verts doit aussi se faire en tenant compte de l'angle du genre et des phénomènes de harcèlement ;
- Considérant que trop peu de toilettes publiques sont accessibles et/ou suffisamment sécurisées ;
- Considérant le très faible nombre de tables à langer et/ou de « baby corner » adaptés et que l'écrasante majorité de ceux-ci sont installés uniquement dans les sanitaires « dames » attribuant d'office cette tâche aux femmes et la rendant dans le même temps inaccessible aux hommes ;

Demande au Collège :

- De poursuivre sa politique de mixité des fonctions (logement, commerce, soin, accueil, éducation, services, etc.) accessibles dans un périmètre raisonnable ;
- De persévérer dans la féminisation de l'espace public (noms de rues, places, parcs, écoles, fresques, etc.) avec pour objectif une représentation égalitaire à 50%-50% ;
- De continuer à travailler activement auprès des propriétaires pour réduire le taux d'inoccupation des logements dans certains quartiers afin qu'ils ne soient plus perçus comme des « quartiers fantômes » ;
- D'introduire une demande à la Région de Bruxelles-Capitale pour créer une catégorie spécifique dans « Fix my street » qui permette aux usager.e.s de signaler une zone ressentie comme peu sûre et/ou un aménagement urbain problématique en terme de sécurité ;
- De continuer à développer l'expertise et les outils permettant :
 - o de systématiser l'intégration de la dimension de genre dans l'aménagement des espaces publics ;
 - o de pouvoir identifier les zones ressenties comme dangereuses ainsi que les facteurs associés à cette insécurité sur base de critères objectifs (rapports fixmystreet, infractions constatées et plaintes recueillies par la police, marches exploratoires, etc.) ;
 - o d'agir précisément et localement pour adapter les lieux identifiés aux besoins spécifiques des femmes ;
- D'agir sur le sentiment d'insécurité des femmes via l'adaptation des luminaires existants et du Plan communal d'Eclairage selon l'angle du genre, afin d'avoir un éclairage public « intelligent » et conforme aux normes internationales ;
- De porter la même attention à l'aménagement des parcs, des aires de jeux pour enfants et des espaces verts au sens large (au moyen de miroirs, d'éclairage amplifié en cas de passage pendant les dernières heures d'ouverture, de panneaux d'information, de structure de parc ouverte et de sentiers accessibles, de privilégier la végétation basse, de la présence de travailleurs de quartier pendant les vacances, etc.) ;
- De proposer davantage de toilettes publiques, notamment dans les parcs, en prévoyant également un espace pour l'allaitement et l'alimentation des bébés ;
- D'installer des bancs publics spécifiquement adaptés pour l'allaitement ;
- D'encourager les établissements de restauration à équiper leurs toilettes, « dames » et « messieurs », d'une table à langer et/ou à défaut d'un baby-corner unisexe ;
- D'encourager les établissements de restauration à autoriser ouvertement l'allaitement maternel dans leur établissement, par exemple via leur participation à l'action « #breastfriends ».

Annexes :